

Strasbourg, le 20 août 2014 [tpvs04f_2014.docx]

T-PVS (2014) 4

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

34^e réunion Strasbourg, 2-5 décembre 2014

8^e réunion du Groupe d'experts de la diversité biologique et du changement climatique

Strasbourg, le 19 juin 2014

- RAPPORT DE REUNION -

Note du Secrétariat préparée par la Direction de la Gouvernance démocratique

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy. Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire. Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport et des conclusions de la 8^e réunion du Groupe d'experts;
- tenir un débat sur les attentes des Parties par rapport au Groupe d'experts, et sur leurs autres besoins en matière de soutien, d'assistance et d'orientations sur les questions liées à la diversité biologique et au changement climatique;
- confirmer, le cas échéant, l'engagement et le soutien des Parties en faveur des activités futures du Groupe d'experts;
- prévoir, en 2015 ou en 2016 au plus tard, une réunion d'une journée d'un groupe de travail restreint constitué des Parties qui se porteront volontaires, chargé d'élaborer un nouveau plan de travail pour les activités futures du Groupe d'experts.

TABLE DES MATIERES

1.	Rapport de la réunion	4
2.	Annexe 1: ordre du jour	12
3.	Annexe 2: liste des participants	14
4.	Annexe 3: Synthèse des rapports nationaux sur l'application des recommandations pertinentes du Comité permanent	16

1. Ouverture de la réunion par la Présidente

Mme Ivana d'Alessandro, Cheffe de l'Unité de la Diversité biologique, ouvre la 8^e réunion du Groupe d'experts et souhaite la bienvenue aux participants et aux orateurs qui ont accepté l'invitation du Secrétariat (la liste des participants figure à l'annexe 2).

2. Election du Président/de la Présidente

Mm d'Alessandro rappelle qu'à sa dernière réunion, en octobre 2012, le Groupe d'experts a dû reporter à sa réunion suivante le point de l'ordre du jour sur l'élection du Président. Elle annonce également la candidature de Mme Hasmik Ghalachyan, Déléguée de l'Arménie, au poste de Présidente, et invite les participants à procéder à l'élection.

Mme Hasmik Ghalachyan est élue par consensus. Son mandat s'achèvera à la fin de la 9^e réunion du Groupe d'experts.

3. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants, présente le projet d'ordre du jour et remercie tout particulièrement les orateurs pour leur contribution à la réunion. L'ordre du jour est adopté sans amendements.

4. Introduction par le Secrétariat

Le Secrétariat rappelle le mandat du Groupe d'experts, énoncé dans la Recommandation n° 122 (2006) sur la conservation de la diversité biologique dans le contexte du changement climatique. Il en ressort que le Groupe d'experts doit promouvoir les échanges d'informations et donner aux Parties des informations et des orientations facilitant la compréhension des impacts et des menaces du changement climatique, ainsi que des outils et une assistance pour l'élaboration de mesures appropriées d'adaptation des politiques nationales relatives aux espèces et aux habitats protégés par la Convention.

Le Secrétariat rappelle en outre que l'annexe à la Recommandation n° 122 (2006) énonce le mandat du Groupe d'experts. Il a été élaboré en 2007 par un Groupe d'experts restreint sur le changement climatique composé de délégués des Parties contractantes participant à titre volontaire. Ce mandat définit la portée des activités du Groupe d'experts, sa composition, sa méthodologie et son calendrier. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts a tenu 7 réunions et a produit plusieurs rapports techniques spécifiques; il a en outre transmis au Comité permanent, pour examen et adoption éventuelle, 10 projets de recommandations.

Le Secrétariat se réfère au document <u>T-PVS/Inf (2014) 12</u>, qui fait la synthèse des travaux réalisés par le Groupe d'experts depuis sa création. Le Secrétariat rappelle aussi brièvement les conclusions de la 7^e réunion du Groupe, ainsi que les deux projets de recommandations adoptés avec des amendements mineurs par le Comité permanent, à sa 32^e réunion. En outre, le Secrétariat rappelle que la dernière réunion a également permis de procéder, pour la première fois, au suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées par le Comité permanent. Les conclusions du rapport de suivi [document <u>T-PVS/Inf (2012) 11]</u> (en anglais seulement) n'étaient pas nécessairement positives, identifiant d'importantes lacunes dans l'application de certains points des recommandations; toutefois, les experts indépendants qui ont élaboré le rapport d'évaluation ont reconnu que les informations présentées par les Parties ne correspondaient pas nécessairement aux multiples initiatives prises et aux efforts consentis au plan national.

Le Secrétariat conclut par une présentation des objectifs de la réunion, qui devrait se focaliser sur l'analyse de l'impact des travaux réalisés jusqu'ici par le Groupe d'experts, la pertinence de son mandat pour la suite, l'achèvement ou non de son programme de travail et les propositions d'activités futures.

5. Point sur les travaux réalisés dans d'autres instances sur la biodiversité et le changement climatique

NB: toutes les présentations peuvent être téléchargées à partir du <u>site internet de la réunion</u>.

5.1 La Stratégie d'adaptation de l'UE

Le Secrétariat présente la Stratégie d'adaptation de l'UE au nom de la Commission européenne, après avoir transmis les excuses de Mme Karin Zaunberger, Déléguée de l'Union européenne. Cette Stratégie a été adoptée en avril 2013 en complément des activités menées par les Etats membres de l'UE afin d'améliorer la coordination et les échanges d'informations et de veiller à ce que les divers aspects de l'adaptation soient pris en compte dans toutes les politiques pertinentes de l'Union. Pour la mise en œuvre de la Stratégie d'adaptation, la Commission utilisera ses programmes de travail pluriannuels pour définir des objectifs stratégiques et des priorités thématiques. Elle soutiendra prioritairement les projets d'adaptation emblématiques ciblant des problèmes transsectoriels, interrégionaux et/ou transfrontaliers. Les projets à valeur pédagogique potentiellement transférable seront encouragés, tout comme les infrastructures vertes et les approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation et les projets visant à promouvoir les technologies d'adaptation innovantes.

Le Secrétariat poursuit la présentation par une introduction du concept d'infrastructure verte, un réseau stratégique d'espaces naturels et semi naturels combinés à d'autres éléments de l'environnement, conçu et géré pour offrir un large éventail de services des écosystèmes. Comme le déclare la communication de mai 2013 de la Commission européenne « Infrastructure verte – Renforcer le capital naturel de l'Europe » (mai 2013), l'Infrastructure verte utilise la biodiversité et les services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale afin d'aider les populations à s'adapter au changement climatique ou à en atténuer les effets négatifs.

Pour terminer, la présentation suggère une lecture positive des défis posés par le changement climatique, qu'il faut relever en investissant dans l'approche par écosystème, l'infrastructure verte et la promotion de l'économie verte et du développement durable.

5.2 Rapport du GTII du GIEC « Changement climatique 2014: impacts, adaptation, vulnérabilité »

Le Dr Josef Settele, auteur coordinateur du chapitre 4 du rapport du GTII du GIEC « Changement climatique 2014: impacts, adaptation et vulnérabilité », présente la contribution du Groupe de travail II (GTII) au cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC ainsi que ses principaux messages concernant les impacts de ce changement sur la biodiversité et l'environnement naturel.

Le rapport décrit les impacts déjà provoqués par le changement climatique, les risques futurs liés à l'évolution du climat et les opportunités en matière de mesures efficaces pour réduire les risques. Au total, 309 auteurs coordinateurs de membres du comité de rédaction et d'éditeurs chargés de la révision issus de 70 pays ont été sélectionnés pour réaliser le rapport. Ils ont fait appel à 436 collaborateurs et à 1 729 experts et réviseurs gouvernementaux. Le rapport conclut que la lutte contre le changement climatique exige de faire des choix sur les risques dans un monde en mutation. La nature des risques du changement climatique est de plus en plus claire, même si l'on peut aussi s'attendre à des surprises. Le rapport identifie les personnes, les industries et les écosystèmes vulnérables dans le monde. Il conclut que les risques de l'évolution du climat résultent de la vulnérabilité (manque de préparation) et de l'exposition (les personnes et les biens qui se trouvent sur le chemin des effets), conjuguées aux catastrophes (déclenchement des événements et des tendances liés au climat). Chacune des trois composantes peut être ciblée par des mesures intelligentes d'atténuation des risques.

Répondant à une question du représentant de l'Agence européenne pour l'environnement, le Dr Settele fournit une explication détaillée de la méthodologie de rédaction du rapport et de vérification par les pairs des données sur lesquelles il s'appuie.

La Présidente remercie le Dr Settele pour sa présentation intéressante et note qu'il a déjà contribué à des réunions antérieures du Groupe d'experts du changement climatique dans le cadre de la Convention de Berne.

5.3 Projet de programme de travail de la CMS sur la lutte contre les effets du changement climatique sur les animaux migrateurs

M. Colin Galbraith, Conseiller de la CMS pour le changement climatique, présente les travaux actuels de la CMS sur cette question et en particulier le projet de programme de travail élaboré pour traiter les effets du changement climatique sur les animaux migrateurs. Ce dernier sera examiné pour adoption éventuelle par les Parties à la CMS lors de leur prochaine Conférence des Parties, qui se réunira du 4 au 9 novembre 2014 en Équateur.

M Galbraith explique qu'il y a des négociations plus larges sur le changement climatique mais que la CMS est le seul accord mondial ciblant spécifiquement les espèces migratrices et qui peut donc examiner de manière appropriée la question de l'impact du changement climatique sur celle-ci et porter les aspects pertinents à l'attention des gouvernements des Parties et d'autres organisations. En fait, la CMS traite du changement climatique depuis 1997, quand un Groupe de travail du Conseil scientifique a été créé pour examiner cette problématique et formuler des propositions à l'attention des Parties. Depuis, trois résolutions spécifiques ont été adoptées afin d'identifier les espèces les plus menacées parmi celles que protège la CMS, définir des priorités pour la recherche, identifier des mesures d'adaptation et d'atténuation et promouvoir la coopération et la mise en œuvre. Cette année, un atelier technique a été organisé pour préparer un « Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices » à la fois rationnel et complet, susceptible d'orienter les activités des Parties et d'identifier et de classer par ordre de priorités les options de recherches futures, ainsi que les initiatives visant à améliorer la capacité d'adaptation des espèces migratrices.

M. Galbraith reconnaît que la science progresse rapidement et que l'adaptation est encore au centre des recherches et des discussions sur le changement climatique. Il est toutefois nécessaire intensifié l'étude et la prise en compte des liens entre le changement climatique et les autres paramètres de l'environnement, et de bien appréhender les multiples effets du changement climatique sur les écosystèmes, notamment par une meilleure compréhension des différentes interactions entre les processus physiques, biologiques et chimiques.

Dans la mise en œuvre de son programme de travail spécifique, s'il est adopté par les Parties, la CMS devra faire preuve d'esprit critique dans l'analyse des informations fournies par des études scientifiques, mais également bien se préparer à prendre des mesures et des risques dans l'étude de nouveaux schémas. Même si la CMS s'efforce d'assurer un rôle de premier plan sur les questions qui concernent le changement climatique et les espèces migratrices, elle a certainement beaucoup à gagner d'une coopération avec d'autres instruments internationaux, et tout spécialement avec la Convention de Berne. Les partenariats et la coopération à l'échelle mondiale mais aussi, et plus particulièrement, au niveau des gouvernements, seront déterminants pour surmonter le problème des moyens qui seront nécessaires à la mise en œuvre du plan.

Enfin, il faudrait consentir des efforts importants pour améliorer la communication entre les milieux scientifiques et politiques, ce qui résoudrait un obstacle majeur à la mobilisation de ressources et à la mise en œuvre efficace des actions prioritaires.

La Présidente remercie M. Galbraith pour sa présentation et insiste sur les possibilités de coopération qui existent entre la CMS et la Convention de Berne, notamment grâce au mémorandum de coopération que les deux organisations ont signé en 2011.

5.4 Atténuer l'impact des changements climatiques sur les oiseaux: la contribution de la RSPB

Le Dr Olly Watts, chargé des politiques sur le changement climatique à la RSPB, décrit les activités de celle-ci pour répondre à l'évolution du climat dans les réserves naturelles couvertes par son organisation, ainsi que les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation des différentes espèces.

Suite à l'adoption, en 2011, de sa « Stratégie pour sauver la nature à l'horizon 2020 », la RSPB a commencé à intégrer l'adaptation au changement climatique à toutes ses activités de sauvegarde de la nature et à élaborer des stratégies d'adaptation destinées à la gestion de ses réserves naturelles. La RSPB prévoit la mise en place, pour fin 2015, de stratégies d'adaptation dans l'ensemble de son travail de conservation.

Ces stratégies sont orientées sur les espèces, mais partent également du principe qu'il faut comprendre l'évolution des habitats et la gestion des terres afin de préparer et d'atténuer, autant que possible, la vulnérabilité aux risques et les surprises, et de préparer une gestion appropriée pour la sauvegarde dans un environnement en mutation.

Le Dr Watts fait ensuite une présentation détaillée de la méthodologie et des outils mis en œuvre par la RSPB dans son approche de l'adaptation, qui repose sur 8 étapes : la prédiction, la surveillance et la compréhension du changement, l'évaluation des besoins, et la conception des mesures nécessaires pour que les politiques, les stratégies et les mesures de sauvegarde de la nature réussissent à faire face au changement. Un cadre non technique d'évaluation de l'adaptation et un format d'atelier ont été préparés pour que les données et les rapports de synthèse normalisés puissent être collectés directement à partir des discussions de parties prenantes, indépendamment du domaine d'intérêt; l'accent est actuellement mis sur les projets menés par la RSPB à l'échelle des paysages. Leur cadre est simple à utiliser et permet d'identifier les problèmes essentiels d'adaptation dans chacun des domaines analysés.

Concernant les principales actions à mener dans ses réserves naturelles, la RSPB a identifié l'agrandissement de ses sites, la défense des sites du littoral jusqu'à ce que les habitats de remplacement créés soient suffisants, la création de nouvelles étendues d'habitats et, si nécessaire, le transfert de certaines espèces immobiles.

Le Dr Watts conclut sa présentation par plusieurs exemples de gestion adaptative dans diverses réserves naturelles de la RSPB.

La Présidente remercie le Dr Watts pour sa présentation complète, qui a couvert des points très spécifiques et mis en lumière des exemples de réussites et de bonnes pratiques.

5.5 Conférence des OING du Conseil de l'Europe: activités de la commission « Démocratie, Cohésion sociale et Enjeux mondiaux »

Mme Edith Wenger, Présidente du Groupe de travail sur les changements climatiques de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, présente les travaux de ce Groupe de travail, qui s'intéresse essentiellement aux liens entre les défis posés par le changement climatique et les droits fondamentaux. En fait, l'évolution du climat peut porter atteinte à certains droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme (comme le droit à la vie, le droit à la dignité et à des conditions de vie décentes, le droit à la santé).

Les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe estiment qu'il est indispensable de prendre des mesures préventives contre les effets potentiels ou attendus du changement climatique afin d'empêcher ou d'atténuer les éventuelles violations des droits de l'homme. Elles préconisent donc une coopération et une coordination internationales pour garantir la sauvegarde de l'environnement et de la diversité biologique, notamment pour garantir le bien-être de l'humanité.

Le Groupe de travail sur les changements climatiques de la Conférence des OING a préparé une série de recommandations à l'attention de l'ONU et du Conseil de l'Europe. Elles visent principalement à encourager les gouvernements et les autres institutions à anticiper les effets du changement climatique par une adaptation des terres, une utilisation durable des ressources naturelles et une modification des activités économiques. La Conférence des OING demande également que davantage d'efforts soient consacrés à la préservation des écosystèmes sains, et que la notion d'infrastructures vertes soit systématiquement intégrée dans les politiques sectorielles et d'aménagement du territoire.

La présentation de Mme Wenger a suscité des questions sur la place qu'il faut accorder aux questions d'environnement dans le cadre de la Conférence des OING, la coopération avec d'autres

institutions du Conseil de l'Europe (comme l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, par exemple), et les défis pour l'avenir.

M. Galbraith note que les ministères de l'Environnement des Parties contractantes ont souvent du mal à obtenir des moyens à consacrer aux problèmes de changement climatique et à susciter un intérêt, au sein d'autres ministères pour les questions d'environnement en général. Il suggère que l'approche de la conférence des OING, qui établit un lien entre le changement climatique et droit de l'homme, pourrait fournir des arguments supplémentaires en vue d'améliorer la compréhension et la coopération entre les différents ministères de chaque pays. Il se félicite également du rôle essentiel des ONG, qui exprime les préoccupations des chercheurs en des termes différents et plus faciles à comprendre.

La présidente remercie Mme Wenger et les participants pour ce débat intéressant.

5.6 Vers des lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude dans le contexte du changement climatique

Mme Iva Obretenova, responsable du Groupe d'experts des Zones protégées et réseaux écologiques dans le cadre de la Convention de Berne, présente brièvement le projet de document d'orientation sur la gestion des sites Emeraude dans le contexte du changement climatique. Ce document s'adresse aux Parties contractantes et aux Etats observateurs qui travaillent à la mise en place du Réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) et propose une approche étape par étape pour planifier et choisir les mesures de gestion les mieux adaptées à chaque site Emeraude. Ce document d'orientation est le fruit d'une initiative du Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques, en consultation avec le Groupe d'experts du changement climatique, qui souhaite définir une réaction précoce aux défis auxquels se heurteront les gestionnaires de sites Emeraude avec l'évolution du climat. C'est pourquoi le document énonce des recommandations et des conseils pratiques sur la manière d'intégrer, dès le stade de la planification, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses conséquences dans la gestion des sites Emeraude est encore en phase de réalisation et que les mesures de gestion des sites Emeraude devront être adoptées prochainement.

Le deuxième projet, élaboré en 2013, est en cours de révision. Les Parties contractantes à la Convention ont salué la souplesse de l'approche adoptée par ce document – qui laisse chaque Partie contractante déterminer son propre mode d'utilisation des lignes directrices en fonction de ses besoins spécifiques. Elles souhaitent toutefois une révision supplémentaire du document afin d'en alléger le format et d'ajouter des informations plus fournies sur le réseau Emeraude et, si possible, des encadrés avec des bonnes pratiques et des exemples.

6. Rapport des Parties sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Comité permanent depuis la dernière réunion (octobre 2012)

Le Secrétariat indique que la synthèse des rapports nationaux (voir l'annexe 3 au présent rapport) élaborée pour la réunion couvre les rapports de 10 Parties contractantes.

Les Délégués de l'Arménie, de la Norvège et de la Suisse présentent leur rapport national aux participants. Le Secrétariat résume les autres rapports qu'il a reçus.

La Déléguée de l'Ukraine annonce que le rapport écrit sera soumis prochainement et fait une présentation orale des principales activités menées par son pays pour soutenir la politique du ministère de l'Environnement. Des efforts considérables ont été consentis pour augmenter l'étendue des zones protégées, y compris les progrès dans la mise en place du Réseau Emeraude. L'intégration du changement climatique dans la gestion des zones protégées et un aspect auquel le gouvernement accorde une attention particulière, notamment en collaborant avec les ONG et les collectivités locales. Des projets d'adaptation et d'atténuation dans les écorégions de steppe sont menés dans trois Oblasts. Des zones de steppe sont restaurées dans le cadre de projets pilotent ciblant des sites spécifiques. Grâce aux subventions de l'UE, le gouvernement œuvre également à l'amélioration de la communication sur les bonnes pratiques de gestion, en préconisant des exemples de réussites susceptibles d'inspirer le travail des gestionnaires et d'encourager les citoyens et les collectivités

locales à participer à la sauvegarde de la diversité biologique et à sensibiliser aux bienfaits que procurent des écosystèmes sains.

Le Secrétariat rappelle que les Parties peuvent encore soumettre leur rapport par voie électronique jusqu'au **24 octobre 2014**.

Ensuite, à la demande du Secrétariat, le représentant de *Natural England* est invité à présenter la contribution de son organisation à la mise en œuvre du Programme national d'adaptation du Royaume-Uni.

En fait, ce Programme national d'adaptation est la parade du gouvernement britannique aux défis posés par le changement climatique ; il énonce les outils susceptibles de contribuer à la protection des espèces face au changement climatique. Il vise à augmenter la résilience écologique aux impacts du changement climatique, à se préparer et à s'adapter aux changements inévitables, à évaluer les avantages pour l'adaptation que le milieu naturel peut offrir, et à améliorer les fondements théoriques. Dès le départ, ce dernier point a été identifié comme un des enjeux majeurs. De plus, le Royaume-Uni a consacré beaucoup d'énergie au développement de la compréhension des conséquences du changement climatique pour le pays, à court comme à long terme, de son impact probable sur les espèces, de son influence sur les éléments variables du paysage et des conséquences sur la bonne conception des réseaux écologiques.

Les autorités considèrent que la collecte de données rationnelles et précises est essentielle pour permettre la prise de décisions éclairées.

Un manuel sur l'adaptation changement climatique a également été préparé à l'attention des gestionnaires de zones protégées, qui sont confrontés au changement climatique au quotidien.

7. Exemples de mise en œuvre concrète des recommandations de la Convention

> Evaluation des risques et des impacts du changement climatique dans les sites du Réseau Emeraude en Arménie

La Déléguée de l'Arménie présente l'évaluation des risques liés aux changements climatiques réalisée en 2013 pour les sites du Réseau Emeraude, et dont les conclusions et recommandations figureront dans la 3^e communication nationale que l'Arménie soumettra à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique.

Mme Ghalachyan fait ensuite une présentation générale de projets récents ou en cours pour évaluer les impacts du changement climatique sur les écosystèmes naturels en vue d'élaborer des mesures spécifiques de conservation. Ce faisant, Mme Ghalachyan expose les conclusions des études d'évaluation de la vulnérabilité réalisées dans les écosystèmes forestiers et aquatiques.

Les analyses et les recherches ont porté sur les 452 espèces de végétaux supérieurs qui figurent dans la Liste rouge nationale des plantes, et ont évalué l'impact des éventuels changements dans les écosystèmes du fait du changement climatique. L'étude a révélé que si pour la majorité des espèces ces changements ne constituent pas un risque majeur, 74 espèces pourraient être gravement menacées par l'évolution de leur milieu.

Mme Ghalachyan conclut par la présentation d'une série de mesures d'adaptation conçues pour assurer la conservation de la diversité biologique de l'Arménie dans le contexte du changement climatique.

8. Activités futures du Groupe d'experts: réflexion sur la valeur ajoutée du Groupe et sélection de thèmes à inscrire dans un éventuel nouveau mandat (le cas échéant)

Le Secrétariat résume le document <u>T-PVS/Inf(2014)12</u>, qui dresse notamment le bilan des réalisations du Groupe d'experts à la lumière de son mandat et du programme de travail adopté. Il en ressort que le Groupe d'experts a traité en profondeur la plupart des missions qui lui étaient confiées (biodiversité marine, espèces immobiles et espèces à mobilité réduite, impact des changements

climatiques sur les espèces et les habitats protégés par la Convention de Berne, etc.), a formulé des conseils sur la gestion du changement climatique et l'adaptation celui-ci, et a contribué à une meilleure compréhension des impacts du changement climatique. Parallèlement, le Groupe a aussi examiné la question des liens qui existent entre le changement climatique et les droits de l'homme.

Le Groupe d'experts Zones protégées et réseaux écologiques poursuit ses travaux sur la gestion des espaces protégés du point de vue du changement climatique; en outre, plusieurs questions mériteraient une analyse plus approfondie, comme l'impact des changements climatiques sur les espèces immobiles ou sur les amphibiens et les reptiles. Le Groupe d'experts concerné pourrait toutefois lui aussi approfondir ces questions.

Sur le plan de la méthodologie, le Groupe d'experts s'est avéré particulièrement efficace dans sa coopération avec les autres groupes d'experts de la Convention, ainsi qu'avec les autres organes et institutions Conseil de l'Europe. Il a aussi assuré des échanges d'information et une coordination réguliers avec des institutions extérieures au Conseil de l'Europe actives dans le domaine du changement climatique, dont le GIEC, la CBD, la CMS, l'AEWA, ACCOBAMS, le CAR/ASP, la CMSC, le GBIF, l'UICN, le CABI, la Convention de Ramsar, l'AEE, l'ENCA et, bien évidemment, avec les ONG, les établissements de recherche et les universités.

Le Secrétariat rappelle toutefois que les conclusions du premier suivi de la mise en œuvre des recommandations pertinentes par les Parties contractantes n'étaient pas encourageantes. Le rapport de suivi a insisté sur la persistance de lacunes dans la mise en œuvre des actions recommandées par le Comité permanent, et indiqué qu'il restait beaucoup à faire pour intégrer les préoccupations liées au changement climatique aux politiques de sauvegarde de la diversité biologique. Le Secrétariat a en outre déploré que malgré l'intérêt soutenu des partenaires et parties prenantes internationaux aux travaux de la Convention de Berne sur le changement climatique (comme l'atteste aussi la liste d'orateurs de haut niveau intervenant dans les réunions du Groupe d'experts), la participation des Parties a diminué ces dernières années et aucune Partie n'a proposé d'accueillir l'une ou l'autre de ces réunions depuis 2009. Les réunions des Groupes d'experts restent d'une grande qualité et continuent de produire des orientations et des recommandations saluées par le Comité permanent, mais il serait nécessaire d'organiser une discussion sur l'effectivité de l'engagement des Parties en faveur d'une poursuite de ce travail et sur sa valeur par rapport aux activités d'autres instances.

Le Secrétariat évoque également le retour d'informations des Parties sur leurs rapports. En fait, le nombre de rapports qui sont parvenus au Secrétariat (une moyenne de 11 lors des 4 dernières réunions) est insuffisant pour être véritablement représentatif des Parties contractantes à la Convention de Berne. Cela compromet l'exactitude et l'utilité des conclusions du suivi de la mise en œuvre, et n'est certainement pas dans l'intérêt des Parties.

Pour conclure, le Secrétariat adresse aux participants une série de questions et les invite à une réflexion sur l'avenir du Groupe d'experts.

La Déléguée de la Norvège, Mme Borg Pedersen, souligne la pertinence et l'utilité du travail déjà accompli par le Groupe d'experts, et attire l'attention sur la grande qualité des documents produits et sur leur utilité pratique pour les Parties contractantes. Elle note également que les recommandations et les orientations élaborées et adoptées par les Parties ne sont pas pleinement appliquées, et que certains problèmes liés aux changements climatiques sont urgents. Un des grands mérites du Groupe d'experts est d'avoir mis l'accent sur la diversité biologique, et il devrait continuer d'œuvrer en ce sens.

Mme Borg Pedersen suggère que le Groupe d'experts poursuive ses activités selon un nouveau plan de travail, notamment pour intégrer la sauvegarde de la diversité biologique dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses conséquences. Un travail d'élaboration d'un cadre commun pour la surveillance des impacts du changement climatique dans les Parties contractantes devrait également être prévu, et pourrait être très utile aux Parties qui n'ont pas encore mis en place des programmes spécifiques de surveillance du changement climatique. Il pourrait aussi approfondir l'analyse de la résilience des espèces et des habitats inscrits dans la Convention de Berne afin d'identifier les possibilités de l'améliorer. Une étude plus poussée de l'impact des phénomènes climatiques extrêmes sur les communautés locales serait également utile, assortie des possibilités de recourir à la conservation de la diversité biologique au niveau local pour en réduire l'impact.

Pour terminer, Mme Borg Pedersen note que la Convention pourrait aussi contacter la plateforme IPBES pour compléter les activités que cette dernière va lancer sur le changement climatique.

Le Délégué de la Suisse, M. Walther, salue le travail accompli par le Groupe d'experts et estime qu'il reste d'actualité pour encourager la prise de mesures par les Parties. La science a réalisé d'importants progrès, et la compréhension du changement climatique s'est améliorée depuis la création du Groupe d'experts, qui a certes réussi à terminer pratiquement tout son premier programme d'activités, mais pourrait être encore plus pertinent en encourageant de nouvelles recherches sur les problématiques nouvelles ou d'actualité.

C'est pourquoi le Groupe d'experts pourrait envisager de réaliser une nouvelle série d'évaluations scientifiques en se fondant sur les rapports déjà élaborés, en recherchant les éventuelles lacunes et les nouveaux défis et en mettant davantage l'accent sur l'aspect action/réaction. Il conclut en suggérant que les participants à la dernière réunion soient informés, en même temps que les correspondants nationaux, des dates des prochaines réunions.

Le représentant de la CMS souligne les possibilités de coopération qui existeront entre la Convention de Berne et la CMS si la prochaine Conférence des Parties de cette dernière adopte son projet de plan de travail sur le changement climatique. Il rappelle également que seul le travail d'un Groupe d'experts comme celui qui a été créé dans le cadre de la Convention de Berne peut répondre à la forte demande d'initiatives urgentes contre les conséquences négatives des changements climatiques. Toutefois, il faudrait peut-être que le Groupe consacre davantage de temps et d'énergie à la préparation de ses activités futures et envisage un nouveau plan de travail avec des objectifs et des échéances clairs. Le Groupe pourrait également étudier les possibilités d'améliorer la mise en œuvre concrète par les Parties, en identifiant une liste des principales priorités.

Le représentant de *Natural England* souligne que la Convention de Berne offre sans doute le cadre le plus approprié pour traiter de la question de la biodiversité et du changement climatique et pour réunir des éléments sur le sujet. De plus, toute une série de points n'ont pas encore été (suffisamment) étudiés. Ainsi, l'initiative sur l'intégration du thème de l'adaptation à la gestion des futurs sites Emeraude mérite d'être poursuivie, et même étendue au réseau Natura 2000. L'évaluation des pratiques actuelles en matière d'adaptation dans les réseaux écologiques pourrait également être confiée au Groupe d'experts de la Convention. Les paramètres du paysage du point de vue du changement climatique, et la manière de développer des paysages perméables et des réseaux écologiques fonctionnels pour faciliter le déplacement de l'aire de répartition des espèces en fonction du climat constitue un autre sujet d'étude, qui pourrait être traité dans le cadre d'une coopération avec la Convention européenne du paysage, un autre traité du Conseil de l'Europe.

Le représentant de la RSPB s'associe aux observations de plusieurs participants concernant l'aptitude à bien communiquer sur les impacts et les risques du changement climatique, et suggère que le Groupe d'experts pourrait envisager de travailler au développement d'orientations sur la manière de communiquer sur la diversité biologique et l'adaptation au changement climatique, en intégrant des aspects tels que la meilleure manière de toucher et de mobiliser des secteurs autres ou nouveaux en faveur du travail de sauvegarde, y compris d'autres ministères et institutions, des entreprises et, bien sûr, les citoyens. La communication peut aussi porter sur les conséquences pratiques du changement climatique sur le bien-être humain. Il faudrait également améliorer la communication du point de vue de l'exploitation des informations scientifiques et de la difficulté de faire passer les messages importants des scientifiques dans un langage simple et facile à comprendre. Une amélioration de tous ces aspects de la communication peut aussi contribuer à une meilleure visibilité des questions liées au changement climatique et à mobiliser les moyens économiques nécessaires pour les combattre. Enfin, la Convention pourrait envisager l'opportunité et la faisabilité d'une étude sur l'adaptation et l'atténuation basées sur les écosystèmes, leur rôle de la diversité biologique et services des écosystèmes est l'importance que l'adaptation pour la préservation des services des écosystèmes face à l'évolution du climat.

Les participants mettent encore l'accent sur les valeurs et la structure du Conseil de l'Europe, qui facilitent la participation démocratique, la coordination internationale et le dialogue constructif entre toutes les parties concernées, et qui jouent un rôle déterminant dans l'efficacité du travail des Groupes d'experts de la Convention.

Pour conclure, le Groupe d'experts décide de demander que le Comité permanent lui permette de poursuivre ses travaux, et qu'il organise une réunion d'un groupe restreint chargé d'élaborer un nouveau programme de travail pour les activités futures, sur la base des aspects relevés par les participants au cours de la présente réunion. Cependant, conformément à une suggestion du Secrétariat et compte tenu de la faible participation des Parties à ses récentes réunions, le Groupe d'experts prie le Comité permanent de discuter des besoins et des attentes Parties vis-à-vis du Groupe et de confirmer, le cas échéant, l'engagement et le soutien des Parties en faveur de ses activités futures.

9. Clôture

La Présidente remercie les participants pour cette réunion productive.

Annexe 1



Groupe d'experts de la Convention de Berne sur la diversité biologique et le changement climatique

Palais de l'Europe, Salle 10 Strasbourg, 19 juin 2014

PROJET D'ORDRE DU JOUR

09H30 - 17H30

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Election du Président / de la Présidente
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Introduction par le Secrétariat
- 5. Point sur les travaux réalisés dans d'autres instances sur la biodiversité et le changement climatique
 - a. La Stratégie d'adaptation de l'UE
 - Commission européenne, DG ENV
 - b. Rapport du GTII du GIEC « Changement climatique 2014: impacts, adaptation, vulnérabilité »
 - Dr Josef Settele, auteur coordinateur du chapitre 4 du rapport
 - c. Projet de programme de travail de la CMS sur la lutte contre les effets du changement climatique sur les animaux migrateurs
 - M. Colin Galbraith, Conseiller scientifique de la CMS pour le changement climatique
 - d. Atténuer l'impact des changements climatiques sur les oiseaux: la contribution de la RSPB
 - Dr Olly Watts, chargé des politiques sur le changement climatique à la, RSPB
 - e. Conférence des OING du Conseil de l'Europe: activités de la commission « Démocratie, Cohésion sociale et Enjeux mondiaux »
 - Mme Edith Wenger, Présidente du Groupe de travail sur les changements climatiques de la Conférence des OING
 - f. Vers des lignes directrices sur la gestion des sites Emeraude dans le contexte du changement climatique
 - Mme Iva Obretenova, Convention de Berne

- 6. Rapport des Parties sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes du Comité permanent depuis la dernière réunion (octobre 2012)
- 7. Exemples de mise en œuvre concrète des recommandations de la Convention
 - a. Evaluation des risques et des impacts du changement climatique dans les sites du Réseau Emeraude en Arménie

Mme Hasmik Ghalachyan, Chef de la Division de la gestion des ressources botaniques, Ministère de la Protection de la nature

- 8. Travaux futurs du Groupe d'experts: réflexion sur la valeur ajoutée du Groupe et sélection de thèmes à inscrire dans un éventuel nouveau mandat (le cas échéant)
- 9. Propositions au Comité permanent de la Convention de Berne
- 10. Questions diverses
- 11. Clôture

Annexe 2

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

I. CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE

Ms. Nertila SADEDINI, Projects Unit, Projects and Integration Directorate, Ministry of the Environment, Rruga e Durresit, no. 27, TIRANA

Tel: + 355 4 2270623. E-mail: <u>info@biosafety-al.com</u> or <u>Nertila.sadedini@hotmail.com</u>

Ms Fjoralba BEGEJA, Project assistant, Directorate of Projects, Ministry of the Environment, Rruga e Durresit, No.27, TIRANA

Tel: $^{\circ}+$ 355 672051948. Fax: + 355 4 2224985. E-mail: $\underline{albabegeja@hotmail.com}$ and $\underline{info@biosafety-al.com}$

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Hasmik GHALACHYAN, Head, Division of Plant Resources Management, Agency of Bioresources Management, Ministry of Nature Protection, Government Building 3, Republic Square, 0010 YEREVAN

Tel.: +374 10273890. E-mail: ghalachyanhasmik@yahoo.com

ICELAND / ISLANDE

Mr Trausti BALDURSSON, Head of International Affairs, Icelandic Institute of Natural History, Urriðaholtsstraeti 6 – 8, 212 GARDABAER

Tel: +354 5900 500. Fax: +354 5900 595. E-mail: <u>trausti@ni.is</u>

[Apologised for absence / Excusé]

NORWAY / NORVÈGE

Ms Åsa Alexandra BORG PEDERSEN, Senior advisor, Section for Climate Science and Adaptation, Norwagian Environment Agency, P.O. Box 5672 Sluppen, N-7485 TRONDHEIM.

Tel: +47 73 58 05 00. E-mail: asa.alexandra.borg.pedersen@miljodir.no

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Gian-Reto WALTHER, Scientific Officer, Species, Ecosystems, Landscapes Division, Federal Office for the Environment FOEN, CH-3003 BERN

Tel: +41 (0)31 322 93 64. Fax +41 (0)31 323 89 74. E-mail gian-reto.walther@bafu.admin.ch

UKRAINE / UKRAINE

Ms Anastasiia DRAPALIUK, Senior Specialist, Department of Protected Areas, Ministry of Ecology and Natural Resources, Mytropolyta Vasylia Lypkivskogo Str., KYIV, 03035.

Tel/fax: +38 044 206-21-92.. E-mail: nastia-parks@menr.gov.ua

II. OBSERVERS / OBSERVATEURS

European Topic Centre on Biological Diversity / Centre Thématique Européen Biodiversité

Ms Sophie CONDE, Deputy Manager / Directrice adjointe, European Topic Centre on Biological Diversity/ Centre Thématique Européen Biodiversité, Museum national d'Histoire naturelle (MNHN), CP 41 57 rue Cuvier, 75231 PARIS Cedex 05 France.

Tel + 33 140 79 38 70. E-mail: sophie.conde@mnhn.fr. website: http://bd.eionet.europa.eu/

INGO Conference Council of Europe

Ms Edith WENGER, Bureau Européen de l'Environnement, représentante près le Conseil de l'Europe, 7 rue de Cronenbourg, F-67300 SCHILTIGHEIM, France.

Tel/Fax: +33 388 62 13 72. E-mail: elwenger@free.fr

Natural England

Mr Simon DUFFIELD, Senior Specialist - Climate Change Adaptation, Conservation Strategy, Natural England, Cromwell House, 15 Andover Road, Winchester, SO23 7BT, United Kingdom Tel. +44 01264 889937. E-mail: simon.duffield@naturalengland.org.uk

Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)

Mr Olly WATTS, Senior Climate Change Policy Officer, RSPB UK Headquarters, The Lodge, Sandy, Bedfordshire SG19 2DL, United Kingdom.

Tel: +44 1767 693084. E-mail: oliver.watts@rspb.org.uk or rspb.org.uk

III. SPEAKERS / ORATEURS

Mr Colin A GALBRAITH, Councillor for Climate Change, CMS, 45 Mounthooly Loan, EDINBURGH EH10 7JD, United Kingdom

Tel: +44 131 445 5425. E-mail: colin@cgalbraith.freeserve.co.uk

Mr Josef SETTELE, Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ, Theodor-Lieser-Str. 4, 06120 HALLE, Germany.

Tel: +49 (0)345 558 5320. Fax.: +49 (0)345 558 5329. E-mail: <u>Josef.Settele@ufz.de</u>

IV. SECRETARIAT / SECRETARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel: +33 3 88 41 20 00. Fax: +33 3 88 41 37 51.

Ms Ivana d'ALESSANDRO, Secretary of the Bern Convention / Secrétaire de la Convention de Berne, Head of Biodiversity Unit / Chef de l'Unité de la Biodiversité

Tel: +33 3 90 2151 51. Fax: +33 3 88 41 37 51. E-mail: <u>ivana.dalessandro@coe.int</u>

Ms Iva OBRETENOVA, Administrator / Administrateur, Biodiversity Unit / Unité de la Biolodiversité Tel: +33 390 21 58 81. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: iva.obretenova@coe.int

Ms Tatiana STATE MASSON, Principal Administrative assistant, Biodiversity Unit / Assistante administrative principale, Unité de la Biodiversité

Tel: +33 390 21 43 98. Fax: +33 3 88 41 37 51 E-mail: <u>tatiana.state-masson@coe.int</u>

Ms Véronique de CUSSAC, Assistant / Assistante, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité Tel : +33 3 88 41 34 76. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : veronique.decussac@coe.int

Annexe 3

ANNEXE 3: COMPILATION DES RAPPORTS NATIONAUX SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PERTINENTES DU COMITE PERMANENT

CONTENTS / SOMMAIRE

- 1. Albania / Albanie
- 2. Armenia / Arménie
- 3. Monaco / Monaco
- 4. Norway / Norvège
- 5. Poland / Pologne
- 6. Portugal / Portugal
- 7. Slovak Republic / République slovaque
- 8. Switzerland / Suisse
- 9. Turkey / Turquie
- 10. Ukraine / Ukraine
- 11. United Kingdom / Royaume-Uni

Le document T-PVS/Inf (2014) 13, comprenant la compilation des rapports nationaux est disponible en ligne.